

Subventions pour congrès

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'attribuer, au titre de l'année 2002, les subventions suivantes :

- 915 € à l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et Environs, pour l'organisation de l'assemblée générale et du congrès de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux, sur le thème «La pédagogie dans les jardins : les jardins éducatifs», les 6 et 7 avril dernier au Kursaal. 200 personnes venues de toute la France ont participé à la manifestation.

- 762 € à l'Association Française des Enseignants de Français de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès national du 18 au 20 mai prochain, à l'IUFM, sur le thème «Enseigner la langue de l'école au lycée». 200 à 250 professeurs de toute la France, ainsi que des francophones suisses, canadiens et belges, assisteront au congrès.

- 762 € au Syndicat Professionnel des Artisans Taxis du Doubs et Environs, pour l'organisation du 24^{ème} congrès national des Taxis de province qui se déroulera du 18 au 20 mai, à Micropolis. 150 représentants des Taxis issus des différentes régions de France seront présents.

- 610 € à l'Association pour le Développement de la Neurochirurgie Expérimentale et Clinique, pour l'organisation des 14^{èmes} Journées de la Société Francophone de Neurochirurgie du Rachis, les 23 et 24 mai prochain, à la Maison de l'Economie. 120 spécialistes français et européens sont attendus à ces journées.

- 610 € au Comité Régional d'Education pour la Santé de Franche-Comté, pour l'organisation du forum régional de promotion des outils d'éducation pour la santé, à Micropolis, les 23 et 24 mai. Environ 500 personnes seront réunies sur les 2 jours pour participer à ce forum.

- 1 067 € à l'Association Strümpell-Lorrain, qui regroupe les personnes atteintes de cette maladie génétique rare, dégénérative, pour l'organisation du congrès national du 30 août au 1^{er} septembre. Une centaine de personnes, dont la plupart à mobilité réduite, assisteront au congrès et aux soins au Centre de Balnéothérapie de la Mouillère.

- 1 067 € à la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société, regroupant un réseau de plus de 200 musées et dont le siège est à Besançon, pour l'organisation d'un colloque d'envergure nationale, du 6 au 8 novembre prochain. Les représentants de tous les musées adhérents, soit environ 200 personnes minimum, sont attendus à ce colloque.

- 1 524 € au Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs (LPMO), pour l'organisation du 2^{ème} congrès international sur les Transducteurs ultrasonores micro-usinés qui se déroulera les 27 et 28 juin prochain dans les locaux du laboratoire. Les travaux porteront sur le développement de nouvelles générations de sondes pour l'imagerie acoustique qui permettront une synthèse plus efficace d'images acoustiques tridimensionnelles. Une centaine de spécialistes français, européens, américains et japonais y assisteront.

- 1 524 € au Laboratoire de Mécanique Appliquée Raymond Chaléat (LMARC) qui organise, dans le cadre de son 40^{ème} anniversaire, un colloque sur le thème «Interaction Modèles-Expériences en Mécanique du Solide», du 2 au 5 juillet prochain, à la Maison de l'Economie. Ce colloque scientifique réunira 130 représentants de la communauté mécanicienne industrielle et universitaire intéressés par ces thèmes.

- 1 524 € au Laboratoire Thema de l'UFR des Lettres, pour l'organisation du 14^{ème} colloque de l'Association Internationale de Climatologie qui aura lieu du 18 au 21 septembre prochain, dans les locaux mêmes de la Faculté des Lettres. 150 participants, dont le tiers de l'Union Européenne et de la communauté francophone, sont attendus à ce colloque pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la somme de 5 793 € sera imputée au chapitre 92.95.6574.89052.200 et la somme de 4 572 € sera imputée au chapitre 92.95.65738.89052.200.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Mmes PRESSE et DAHAN ne prennent pas part au vote pour la subvention à l'Association des Jardins Familiaux.

M. MAIRE ne prend pas part au vote pour les subventions accordées à l'Université.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.